



# Rapport sur le projet « Positionnement des écoles supérieures »

Enseignements tirés des travaux menés en 2022  
et suite du projet

Berne, 14 novembre 2022



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

## Table des matières

Résumé.....	3
<b>1 Contexte .....</b>	<b>6</b>
<b>2 Approche en 2022 .....</b>	<b>7</b>
<b>3 Résultats des discussions avec les acteurs concernés .....</b>	<b>9</b>
3.1 Questions fondamentales et orientations générales .....	9
3.2 Des mesures cohérentes pour une optimisation conforme au système .....	9
3.2.1 Protection de la dénomination pour renforcer les ES en tant qu'institutions .....	9
3.2.2 Examen de la possibilité d'introduire des titres complémentaires pour renforcer le degré tertiaire des diplômes de la formation professionnelle supérieure .....	11
3.2.3 Renforcer la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES .....	12
3.2.4 Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux pour augmenter la visibilité et la notoriété.....	14
3.2.5 Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions	15
<b>4 Conclusions et suite du projet.....</b>	<b>18</b>
<b>5 Annexe .....</b>	<b>19</b>

## Résumé

Le projet « Positionnement des écoles supérieures » a été lancé en réponse à deux motions parlementaires demandant un meilleur positionnement des écoles supérieures (ES) et de leurs diplômes ([18.3392](#) et [18.3240](#)). Le Conseil fédéral a proposé d'accepter la motion 18.3392 de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) et s'est déclaré prêt à demander un examen complet du système ES en termes de positionnement national et international, sachant que le trait distinctif des ES que constitue l'orientation vers le marché du travail doit être maintenu, voire renforcé.

### **Approche et participation des partenaires de la formation professionnelle**

En exécution des demandes politiques d'examiner le positionnement des ES, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a lancé les travaux en 2019. Il a, dans un premier temps, commandé une étude sur le besoin d'action concernant le positionnement des ES du point de vue des acteurs concernés. En se basant sur l'[étude](#) d'econcept AG publiée en 2020, le SEFRI a procédé à d'autres analyses en 2021 et présenté les résultats dans un [rapport intermédiaire](#).

Ce vaste état des lieux a permis au SEFRI de discuter de manière approfondie des questions fondamentales et des mesures envisageables avec les partenaires de la formation professionnelle et d'autres acteurs concernés lors de plusieurs journées de travail organisées en 2022. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) a suivi de près ces travaux. Le SEFRI peut également s'appuyer sur un groupe d'experts afin d'avoir un point de vue extérieur et systémique<sup>1</sup>.

### **Le système ES et ses points forts sont confirmés par les partenaires de la formation professionnelle et ne sont pas remis en question**

Les analyses réalisées par les partenaires de la formation professionnelle montrent clairement que les ES et leurs diplômes font leurs preuves, qu'ils occupent une place centrale dans le système éducatif et sur le marché du travail et que les partenaires de la formation professionnelle ne les remettent pas en question. L'orientation directe des diplômés vers les besoins du marché du travail constitue le trait caractéristique des ES, et il doit en rester ainsi à l'avenir. L'orientation vers les personnes sans maturité professionnelle constitue un point lui aussi incontesté qui permet de viser un autre groupe cible que celui des hautes écoles. Grâce aux examens professionnels et professionnels supérieurs, axés davantage sur la spécialisation et sur l'expertise, et aux filières de formation ES, plus généralistes, les organisations du monde du travail peuvent composer avec précision les offres de formation dont elles ont besoin au degré tertiaire dans leurs branches respectives. L'économie dispose ainsi de spécialistes et de cadres formés de manière adéquate.

Les filières de formation ES ouvrent la voie à des offres de carrière attrayantes au degré tertiaire, en particulier pour les personnes titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) sans maturité professionnelle. Elles affichent des rendements de formation élevés. Indépendamment du diplôme obtenu au degré secondaire II, les diplômés ES ont le plus faible risque de devenir chômeurs et présentent dans le même temps un taux d'activité élevé<sup>2</sup>.

### **Un manque de visibilité et de notoriété malgré des diplômes très attrayants**

Il faut continuer à mettre à profit cette bonne situation de départ. Les diplômes ES constituent une offre de formation professionnelle solide au degré tertiaire. Cependant, cette offre n'est pas suffisamment valorisée auprès du grand public, de même que la classification des diplômes au degré tertiaire n'est pas toujours suffisamment reconnue.

La voie de la formation générale, avec pour objectif l'obtention d'un diplôme de haute école, est souvent considérée comme plus souhaitable par les jeunes et leurs parents. L'introduction de la maturité professionnelle dans le contexte de la création des hautes écoles spécialisées a entraîné une augmentation du taux de maturités. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il s'agissait d'un processus souhaité au niveau politique dans le but de maintenir l'attrait de la formation professionnelle dans son ensemble. Comme auparavant, les trois quarts des personnes qui obtiennent un diplôme du degré secondaire II possèdent un titre de la formation professionnelle (Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), Certificat

<sup>1</sup> cf. document de position du groupe d'experts du SEFRI.

<sup>2</sup> Aepli M., Kuhn A., Schweri J. (2021) : La valeur des formations sur le marché du travail suisse. (en allemand, avec résumé en français). Grundlagen der Wirtschaftspolitik Nr. 31. Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne 2021.

fédéral de capacité (CFC) avec ou sans Maturité professionnelle). Un quart opte pour la maturité gymnasiale ou une école de culture générale. 60 % des personnes ayant achevé une formation professionnelle initiale entrent ensuite directement sur le marché du travail. Parmi les quelque 22 % de jeunes en apprentissage qui obtiennent la maturité professionnelle, la moitié environ achève ensuite des études dans une haute école<sup>3</sup>. Il faut une offre de formation au degré tertiaire pour les personnes qui n'ont pas accès aux hautes écoles. La formation professionnelle supérieure, et donc les écoles supérieures, répondent à cette exigence avec des offres de formation attractives.

Il s'agit aussi d'agir sur la reconnaissance sociale de la formation professionnelle supérieure et donc sur la notoriété et la visibilité de celle-ci.

L'orientation vers le marché du travail lors de la conception des diplômes et l'ancrage en partie régional des prestataires ont un prix : ils entraînent une grande hétérogénéité parmi des diplômés et des prestataires, ce qui complique la communication vers l'extérieur. Il est donc nécessaire de prendre des mesures dans le domaine de la notoriété et de la visibilité.

### **Des solutions pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure sans rapprochement avec le système des hautes écoles**

Il existe un large consensus au sein du partenariat de la formation professionnelle sur le fait que les solutions visant à améliorer la visibilité et la notoriété doivent prendre en compte l'ensemble de la formation professionnelle supérieure, donc aussi les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs. Les partenaires s'accordent également sur le fait que l'orientation vers le marché du travail doit être maintenue en tant que caractéristique principale des ES et que les mesures futures ne doivent pas la compromettre.

Par conséquent, la majorité des partenaires de la formation professionnelle s'opposent aux mesures qui s'inspirent du système des hautes écoles et qui accorderaient par exemple plus de liberté aux prestataires de formation dans l'organisation de leurs offres. Il s'agirait par exemple du rattachement des ES au système des hautes écoles en tant que « hautes écoles professionnelles », de l'accréditation des prestataires de formation qui en découle ou de l'introduction des crédits ECTS dans les ES. L'introduction du titre de « Professional Bachelor » en tant que titre complémentaire constitue l'exception : l'idée est d'avoir un label pour un large public en Suisse et à l'étranger et de souligner le caractère tertiaire des diplômes, sans pour autant modifier le profil des ES. Cette mesure est soutenue par la majorité des partenaires de la formation professionnelle, notamment dans le sens d'une réponse aux offres concurrentes de formation continue non formelle des hautes écoles (Certificate of Advanced Studies CAS ; Diploma of Advanced Studies DAS ; Master of Advanced Studies MAS).

### **Un paquet global de mesures conformes au système pour une formation professionnelle supérieure forte dans son ensemble**

Les analyses menées en 2022 ont clairement montré qu'il fallait en premier lieu rendre plus visibles les avantages des diplômés ES et renforcer davantage leur orientation vers le marché du travail. Il faut également poursuivre l'examen des optimisations des conditions cadres structurelles, notamment en ce qui concerne le financement. Cet examen a lieu dans le cadre des offres existantes dans la formation professionnelle supérieure et sans adaptations fondamentales du système. Le développement d'un « nouveau modèle ES » n'est pas indiqué selon la majorité des partenaires de la formation professionnelle.

Les discussions avec les partenaires de la formation professionnelle ont permis de dégager un ensemble de mesures conformes au système :

- **Renforcer les institutions : ancrer dans la loi une protection de la dénomination « école supérieure »** pour une meilleure visibilité et une meilleure protection des ES en tant qu'institutions sans changement de paradigme. Seules les écoles qui proposent une filière de formation ES reconnue pourront à l'avenir s'appeler « école supérieure ». Les filières de formation restent au premier plan. **Un lien avec une sélection de critères institutionnels est à l'étude.** En revanche, on renonce

<sup>3</sup> [Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail: Graphiques et tableaux \(sections 1 à 3\) – 2015-2019 | Tableau | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

clairement à une accréditation institutionnelle. L'encouragement **de la collaboration entre les prestataires** permet d'exploiter les synergies et d'améliorer la qualité.

- **Examen de nouveaux titres complémentaires** : l'introduction de nouveaux titres complémentaires vise à signaler le degré tertiaire des diplômes de la formation professionnelle supérieure afin de renforcer les diplômes sans académisation (Professional Bachelor).
- **Renforcement de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles** : outre l'augmentation de la transparence en matière de perméabilité entre les différentes offres de formation, la complémentarité des offres doit également être améliorée.
- **Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux** : les mesures prises par les acteurs de la formation professionnelle ont pour objectif de renforcer la visibilité et la notoriété dans la société et l'économie des diplômés de la formation professionnelle supérieure en tant que partie intégrante du degré tertiaire.
- **Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions** : il s'agit avant tout d'examiner le financement public actuel en vue d'optimiser le système existant. Parallèlement à l'étude des mécanismes actuels de financement (système de financement), une analyse d'impact permettra d'examiner la possibilité d'augmentation des contributions publiques en vue d'une réduction des taxes d'études. Dans le domaine de la gouvernance, les prestataires de formation seront davantage associés grâce à un forum de dialogue nouvellement conçu. Destiné chaque année aux acteurs de la formation professionnelle supérieure, celui-ci mettra l'accent sur les écoles supérieures.

### **Conclusions et suite du projet**

Les travaux menés de 2019 à 2022 ont permis de mener à bien le mandat politique d'examen global du positionnement actuel des ES et de leurs diplômes. Il en est ressorti un paquet global de mesures conformes au système pour un meilleur positionnement des ES, qu'il convient à présent d'approfondir et de concrétiser.

L'examen du système ES a montré que les ES et leurs diplômes constituent une offre de formation qui fonctionne bien, avec l'orientation vers le marché du travail qui caractérise la formation professionnelle supérieure. Ce lien étroit avec les besoins de l'économie présente de grands avantages pour les diplômés en termes d'intégration sur le marché du travail et pour les entreprises en termes de recrutement de spécialistes et de cadres compétents. En revanche, on constate un potentiel d'amélioration dans les domaines de la visibilité, de la notoriété et de la réputation auprès de la société et de l'économie, notamment en ce qui concerne les décisions de formation des jeunes (degré secondaire I) pour la formation professionnelle. Toutefois, les mesures futures ne doivent pas influencer négativement les spécificités de la formation professionnelle. La formation professionnelle duale, orientée vers le marché du travail, est l'un des facteurs de succès d'une économie suisse forte.

Le présent rapport sera présenté pour prise de position lors du Sommet national de la formation professionnelle le 14 novembre 2022. Le SEFRI propose de clore la discussion fondamentale sur le système et de poursuivre et de concrétiser le paquet global de mesures conformes au système à partir de 2023, en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle.

# 1 Contexte

## Des interventions parlementaires comme élément déclencheur du projet

Un meilleur positionnement des ES et de leurs diplômés a été demandé en 2018 au travers des motions [18.3392](#) « Ecoles supérieures. Renforcer le profil, garantir la qualité, accroître l'attrait » de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) et [18.3240](#) « Renforcer les écoles supérieures » de l'ancienne conseillère aux États Anita Fetz. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter la motion 18.3392 de la CSEC-CN et s'est déclaré prêt à demander un examen complet du système ES en termes de positionnement national et international, sachant que le trait distinctif des écoles supérieures (ES) que constitue l'orientation vers le marché du travail doit être maintenu, voire renforcé.

## État des lieux sur le besoin d'action du point de vue des acteurs ES en 2019/2020

En exécution de ces motions parlementaires, econcept AG a réalisé en 2019 une étude sur le positionnement des ES à la demande du SEFRI. Les résultats de l'état des lieux ont été publiés en 2020 et ont servi de base à la suite des travaux. Les acteurs ES soulignent l'importance des ES en tant que pilier majeur du système éducatif, mais estiment également qu'il est urgent d'agir dans certains domaines. Les champs d'action prioritaires concernent la visibilité, les débouchés et le profil des ES. Le rapport présente 19 mesures possibles afin d'améliorer le positionnement des ES<sup>4</sup>.

## Lancement du projet au début de l'année 2021 : analyses supplémentaires

Au début de l'année 2021, le SEFRI a lancé le projet « Positionnement des écoles supérieures » sur mandat du chef du DEFR. Le projet prévoit un examen global du positionnement national et international des ES et de leurs filières de formation en réponse aux demandes émanant des milieux politiques. D'autres mesures sont examinées dans l'objectif de renforcer l'offre de formation des ES sans perdre l'orientation des diplômés vers le marché du travail.

D'autres études et clarifications de même que divers entretiens avec des experts et discussions avec les acteurs de la formation professionnelle et des hautes écoles ont permis d'étoffer le tableau analytique en 2021 et d'obtenir de nouvelles informations. Ces résultats ont été consignés dans un rapport intermédiaire<sup>5</sup>. Dans ce document, le SEFRI a présenté les résultats des analyses sur les mesures à prendre concernant le profil des ES, la mobilité des étudiants et des diplômés sur le marché du travail et dans l'espace des hautes écoles ainsi que la visibilité et la notoriété, a mis en évidence les questions fondamentales devant encore être traitées et tiré des conclusions pour la suite des travaux. Il a également commandé des analyses supplémentaires en ce qui concerne les questions relatives au profil, au financement et à la gouvernance.

## Le rapport intermédiaire confirme que le système fonctionne bien, mais qu'il doit être amélioré

Le rapport intermédiaire du SEFRI de 2021 met en évidence le développement stable des ES ainsi que leurs points forts. Les étudiants ES s'intègrent bien sur le marché du travail et bénéficient de rendements de formation élevés, tandis que les entreprises disposent de spécialistes et de cadres bien formés. Le rapport laissait entrevoir qu'outre le développement de mesures visant à renforcer les ES en 2022, diverses questions fondamentales seraient clarifiées en collaboration avec les acteurs concernés. Il s'agissait notamment de clarifier le profil et l'orientation des diplômés ES par rapport aux examens fédéraux et aux hautes écoles spécialisées (HES).

<sup>4</sup> econcept AG (2020) : État des lieux sur le positionnement des écoles supérieures ([2289\\_be\\_auslegeordnung\\_hf\\_finalisiert\\_15072020\\_FR.pdf](#) ([formationprofessionnelle2030.ch](#)))

<sup>5</sup> SEFRI (2021), Positionnement des écoles supérieures – Rapport intermédiaire : [https://www.sbfid.ch/dam/sbfid/fr/dokumente/2021/11/zwischenbericht-hbb.pdf.download.pdf/2021-11-15\\_Zwischenbericht\\_Pos%20HF\\_Spitzentreffen%20BB\\_FR.pdf](https://www.sbfid.ch/dam/sbfid/fr/dokumente/2021/11/zwischenbericht-hbb.pdf.download.pdf/2021-11-15_Zwischenbericht_Pos%20HF_Spitzentreffen%20BB_FR.pdf)

## 2 Approche en 2022

### Discussions à grande échelle avec les acteurs concernés

Après les travaux de base réalisés dans le cadre d'analyses, d'entretiens avec des experts et de discussions avec différents acteurs, il était indispensable d'établir un dialogue largement soutenu avec les partenaires de la formation professionnelle. Même si les questions en suspens concernent en premier lieu la formation professionnelle supérieure, les hautes écoles ont continué à être associées aux discussions. Cela a permis, entre autres, de clarifier des questions de positionnement au degré tertiaire et de recoupements entre les offres de formation.

### Des journées de travail en tant qu'espaces de discussion ouverts pour la recherche de solutions communes

En 2022, le SEFRI a organisé trois journées de travail<sup>6</sup> avec les différents acteurs (organisations du monde du travail, cantons, ES et hautes écoles<sup>7</sup>). Les discussions menées à cette occasion avaient pour base le rapport intermédiaire de 2021 ainsi que les résultats des analyses concernant les questions de profil<sup>8</sup>, de financement et de gouvernance<sup>9</sup>. Il s'agissait dans ce contexte de traiter ensemble les questions fondamentales relatives au positionnement des ES au sein du degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et domaine des hautes écoles), de sonder les différentes positions des acteurs, de trouver des points communs, de pointer les divergences et de concrétiser les mesures qui en découlent. Les principes de base concernant le système ES formulés au début du projet ainsi que les objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation ont également servi de fil conducteur<sup>10</sup>, de même que l'orientation des diplômes vers le marché du travail, qui a constitué un repère central dans toutes les discussions.

Les blocs thématiques généraux suivants ont été traités lors des journées de travail. Le SEFRI avait à chaque fois élaboré des bases de discussion ad hoc<sup>11</sup> :

- Visibilité et réputation des ES et de leurs diplômes
- Profil des filières de formation ES et recoupements
- Accès au marché du travail et aux hautes écoles en Suisse et à l'étranger pour les étudiants et les diplômés ES
- Financement des filières de formation ES et gouvernance (pilottage des diplômes ES).<sup>12</sup>

### Participation étroite de la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP dans les travaux en 2022

La conception des journées de travail en tant qu'espaces de discussion ainsi que les contenus ont été définis avec la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP). La CTFP a profité des retours des organisations qu'elle représente pour prendre part à la procédure de consultation sur le présent rapport. Les résultats de cette consultation sont présentés séparément.

<sup>6</sup> Quatre journées étaient initialement prévues. En raison de la situation liée à l'épidémie de coronavirus en janvier 2022, la première journée de travail a dû être annulée et a été intégrée à la seconde.

<sup>7</sup> Les journées de travail ont eu lieu sur invitation. Environ 70 représentants de tous les acteurs concernés y ont participé à chaque fois.

<sup>8</sup> Ecoplan (2022) : Positionnement des écoles supérieures. Analyse des résultats de l'enquête menée auprès des prestataires de formation et des organes responsables ([https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/05/auswertung\\_befragung\\_ecoplan.pdf.download.pdf/01\\_Auswertung%20Umfrage%20v1.4\\_FR.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/05/auswertung_befragung_ecoplan.pdf.download.pdf/01_Auswertung%20Umfrage%20v1.4_FR.pdf))

<sup>9</sup> BSS Volkswirtschaftliche Beratung (2022) : Caractéristiques structurelles du système ES. Partie 2 : financement et compétences ([https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/07/zweiter\\_teilbericht\\_strukturellen\\_merkmalen\\_hf\\_systems.pdf.download.pdf/Strukturelle%20Merkmale%20HF-System\\_Bericht%20BSS\\_Teil%202\\_FR.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/07/zweiter_teilbericht_strukturellen_merkmalen_hf_systems.pdf.download.pdf/Strukturelle%20Merkmale%20HF-System_Bericht%20BSS_Teil%202_FR.pdf))

<sup>10</sup> cf. annexe 5.1.

<sup>11</sup> Tous les documents relatifs aux journées de travail sont disponibles à l'adresse suivante : [Journées de travail 2022 \(admin.ch\)](#)

<sup>12</sup> La journée de travail traitant du financement et de la gouvernance a eu lieu le 16 août 2022. Ses résultats ont été inclus dans le présent rapport, mais n'ont pas pu être pris en compte pour la consultation.

### **Point de vue systémique lors du traitement des résultats par le groupe d'experts**

Cette année encore, le SEFRI a bénéficié des conseils du groupe d'experts qu'il a mandaté<sup>13</sup>. Ce dernier est composé d'experts de différents domaines et garantit une vision neutre et systémique des thèmes à traiter. L'avis du groupe d'experts sur le rapport est également présenté séparément.

---

<sup>13</sup> Membres du groupe d'experts : [https://www.sbf.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2021/02/mitglieder-hf.pdf.download.pdf/Groupe\\_experts\\_membres\\_Feb\\_2021\\_FR.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2021/02/mitglieder-hf.pdf.download.pdf/Groupe_experts_membres_Feb_2021_FR.pdf)

## **3 Résultats des discussions avec les acteurs concernés**

### **3.1 Questions fondamentales et orientations générales**

En sondant les positions communes des acteurs de la formation professionnelle, un consensus se dégage notamment sur les orientations générales suivantes.

#### **Les principes fondamentaux du système ES ne sont pas remis en question**

Tous les acteurs s'accordent à dire que les ES, qui se caractérisent par leur lien direct avec le marché du travail et leur offre de formation spécifique au degré tertiaire, ne sont pas remises en question par les partenaires de la formation professionnelle. Pour ces derniers, le profil et l'orientation des ES conservent toute leur pertinence. Les discussions menées dans le cadre du partenariat de la formation professionnelle renforcent l'image d'un système qui fonctionne bien, telle qu'elle ressort également des analyses précédentes. Le potentiel d'amélioration est surtout identifié dans le domaine de la visibilité et de la notoriété des ES et de leurs diplômes.

#### **Les mesures envisageables doivent prendre en compte la formation professionnelle supérieure dans son ensemble**

Les partenaires de la formation professionnelle sont largement d'accord sur le fait qu'il faut trouver des solutions pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure. Les mesures ne peuvent pas être considérées de manière isolée pour les ES et leurs diplômes et ne doivent pas désavantager les examens fédéraux<sup>14</sup>.

#### **Des divergences apparaissent si les mesures doivent s'appuyer sur le système des hautes écoles**

Certains prestataires de formation, notamment, souhaitent des mesures qui impliquent un rapprochement avec le système des hautes écoles. Ils y voient l'opportunité d'une dynamisation croissante des offres de formation, d'un accès plus facile de leurs diplômés aux hautes écoles et, de manière générale, d'une meilleure réputation dans l'économie et la société.

Les ES, qui font partie de la formation professionnelle supérieure, disposent aujourd'hui d'un profil propre, équivalent à celui des hautes écoles. Les branches pilotent les diplômes et garantissent ainsi le lien direct avec le marché du travail. En revanche, les mesures ayant recours à des éléments du paysage des hautes écoles ne sont pas systématiquement bien accueillies. Il s'agit notamment de l'accréditation de l'institution ou de l'introduction du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) pour la prise en compte des acquis. La majorité des partenaires affirment que ces mesures ne permettent pas de tenir compte des spécificités des ES.

Il faut éviter de passer d'une logique de marché du travail à une logique académique. Si les ES s'éloignent de la formation professionnelle supérieure, cela nuirait à la formation professionnelle dans son ensemble. Il en résulterait, au niveau de la formation professionnelle supérieure, un découplage indésirable des ES par rapport aux examens fédéraux. De même, une réorientation des ES entraînerait des questions de délimitation par rapport aux HES.

### **3.2 Des mesures cohérentes pour une optimisation conforme au système**

Les discussions avec les partenaires de la formation professionnelle menées en 2022 ont permis de dégager un ensemble de mesures conformes au système, qui seront poursuivies et concrétisées.

#### **3.2.1 Protection de la dénomination pour renforcer les ES en tant qu'institutions**

Dans le système actuel, seules les filières de formation sont reconnues au niveau fédéral, mais pas les prestataires de formation. De même, le terme « école supérieure » n'est pas protégé. Afin de répondre à l'exigence d'une plus grande visibilité de l'institution et d'une démarcation par rapport aux autres prestataires de formation, l'introduction d'une protection de la dénomination (sans accréditation institutionnelle) est incontestée et approuvée comme un signal du renforcement des ES.

---

<sup>14</sup> En revanche, les offres de formation continue des ES (études postdiplômes EPD ES), n'ont pas été traitées de manière explicite et seront examinées dans le contexte du développement général des ES.

Une base légale est nécessaire pour la protection de la dénomination. Pour la mise en œuvre concrète, il convient de déterminer si certains critères institutionnels doivent y être associés. Cela permettrait d'alléger les procédures de reconnaissance des filières de formation, notamment pour les prestataires de formation proposant plusieurs filières sur différents sites.

L'introduction d'une protection de la dénomination permet de rendre l'institution plus visible, d'augmenter la transparence du marché et de renforcer la démarcation par rapport aux autres prestataires de formation. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'adapter le système actuel, car la protection de la dénomination n'accorde pas aux prestataires de formation d'autres droits et libertés pour l'organisation des filières de formation. Les filières de formation restent au premier plan.

### **Une plus grande marge de manœuvre pour les prestataires de formation ES dans la conception des diplômes n'est dans l'ensemble pas souhaitée**

Des désaccords apparaissent si l'institution doit être renforcée par une accréditation institutionnelle globale, comme c'est le cas pour les hautes écoles. La majorité des acteurs craignent qu'une accréditation institutionnelle ne dissocie les écoles des organisations du monde du travail et que les diplômés perdent ainsi leur proximité avec le marché du travail. Une accréditation institutionnelle signifie plus d'autonomie pour les prestataires de formation et donc, pour la formation professionnelle, le risque que la logique de la formation (intérêts des prestataires de formation) supplante la logique du marché du travail (intérêts de l'économie).

Les prestataires de formation – représentés par la Conférence des Ecoles Supérieures - voient dans l'absence d'accréditation de l'institution une position défavorable par rapport aux hautes écoles. Il en résulte un manque d'accès de leurs diplômés aux hautes écoles et au marché du travail. Ils demandent donc un renforcement des ES en tant qu'institutions par le biais d'une accréditation institutionnelle et la transformation par étapes des ES en « hautes écoles professionnelles »<sup>15</sup>. Selon le modèle de développement de la Conférence ES, l'orientation vers le marché du travail serait prise en compte par le biais d'une accréditation des programmes des filières de formation, qui reste à définir. Ce changement de système vise un rattachement des ES au paysage des hautes écoles, sans toutefois tenir compte des principes des hautes écoles, c'est-à-dire en renonçant à l'aptitude aux études comme critère d'admission ainsi qu'au triple mandat de prestations recherche, enseignement et innovation, mais en conservant un lien étroit avec la pratique et une durée de formation plus courte. L'effet de cette mesure est discutable : l'accès aux hautes écoles et au marché du travail – y compris dans le contexte international – est déterminé par les diplômés, et non par les institutions. De plus, cette différence des ES (qui deviendraient des « hautes écoles professionnelles ») sous le label d'une haute école serait difficilement communicable en tant que spécificité suisse et entraînerait des questions de classification et de délimitation pour les étudiants et les entreprises.

### **Pas de remaniement de la structure des prestataires par une accréditation institutionnelle**

L'introduction d'une accréditation institutionnelle est également liée au souhait de réduire le paysage actuel des prestataires de formation, qui compte plus de 170 prestataires différents (offres de formation privées et publiques). Selon la forme de l'accréditation institutionnelle et les obstacles à franchir par les prestataires de formation en ce qui concerne les critères à remplir, une accréditation conduirait à un vaste assainissement du paysage des ES.

Il existe un consensus sur le fait que la structure hétérogène actuelle des prestataires doit dans l'ensemble être maintenue. La petite taille de certains prestataires et l'ancrage régional sont aussi des atouts du paysage des ES. Il convient toutefois d'examiner si le financement public peut créer des incitations afin de contrer la concurrence d'éviction qui règne actuellement et qui n'est parfois pas favorable à la qualité des filières de formation. Cela peut par exemple passer par des incitations financières pour encourager la collaboration entre les ES.

---

<sup>15</sup> [Modèle de développement C-ES : Les ES dans le domaine tertiaire suisse de l'avenir](#)

## **Examiner le rôle des organisations du monde du travail pour accroître la visibilité et la notoriété des ES en tant qu'institutions**

Le renforcement de l'institution ne doit pas se faire uniquement par le biais de mesures étatiques. On peut également imaginer que les organisations du monde du travail interviennent auprès des prestataires de formation et assurent une meilleure visibilité, par exemple en décernant des « labels ». L'ancrage des diplômés dans les branches s'en trouverait ainsi souligné.

### **Mesures à poursuivre**

- Introduction d'une protection de la dénomination afin de renforcer les ES
- Examen de critères institutionnels favorisant la qualité, qui pourraient être liés à la protection de la dénomination et qui pourraient aboutir à une simplification des procédures de reconnaissance des filières de formation
- Examen du financement public au regard de la concurrence d'éviction parfois dommageable entre les prestataires de formation
- Clarification du rôle des organisations du monde du travail dans l'attribution de labels pour une meilleure visibilité

### **3.2.2 Examen de la possibilité d'introduire des titres complémentaires pour renforcer le degré tertiaire des diplômes de la formation professionnelle supérieure**

Les acteurs s'accordent à dire que, surtout à l'étranger, les titres protégés dans les langues officielles ainsi que leurs traductions en anglais sont difficilement compréhensibles. De même, les titres actuels ne véhiculent pas suffisamment l'équivalence avec les diplômes des hautes écoles.

Le renforcement des diplômes ne doit pas passer par une modification du profil des ES, autrement dit, le titre doit correspondre à l'orientation et au positionnement actuels dans le système éducatif. C'est pourquoi il s'agirait d'introduire un titre complémentaire, au sens d'un nouveau label, qui montrerait l'équivalence avec les diplômes bachelor des hautes écoles. Le titre doit souligner le caractère tertiaire du diplôme, mais ne doit pas suggérer une académisation du diplôme. Les acteurs de la formation professionnelle s'accordent également à dire que la formation professionnelle supérieure dans son ensemble doit être incluse dans cette réflexion sur les nouveaux titres complémentaires.

#### **« Professional Bachelor » comme seule option du point de vue des acteurs de la formation professionnelle, malgré des inconvénients**

La majorité des acteurs du paysage de la formation professionnelle – notamment en particulier les prestataires de formation – approuvent le titre complémentaire « Professional Bachelor » et excluent les autres options envisageables. Des titres plus attrayants et bénéficiant d'une bonne reconnaissance sociale sont souhaités pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure, en particulier au regard des offres de formation continue des hautes écoles (CAS, DAS, MAS) qui semblent attrayantes et qui sont perçues comme une grande concurrence. Toutefois, les avis divergent quant à la capacité de ce titre à répondre aux exigences susmentionnées et quant aux attentes qu'il suscite chez les étudiants et les employeurs en Suisse et à l'étranger. En outre, les représentants des organisations du monde du travail font remarquer que le besoin de ce titre complémentaire n'existe pas, ou peu, dans les branches axées sur marché suisse et qu'il faudrait donc des solutions individuelles pour la mise en œuvre du titre.

Par ailleurs, il convient de clarifier la manière dont un titre pourrait être introduit pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure – qui, comme on le sait, se compose de trois diplômes autonomes. La branche décide de la hiérarchie des diplômes de la formation professionnelle supérieure en fonction des besoins du marché du travail. Alors que dans une branche, la filière de formation ES, plus généraliste, mène au diplôme le plus élevé de la formation professionnelle supérieure, dans une autre, il s'agira de l'examen professionnel supérieur, hautement spécialisé<sup>16</sup>. Il faut ici trouver une solution pour gérer cette disposition différente des offres de formation dans les branches ainsi que la classification différente dans le cadre national des certifications CNC Formation professionnelle<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Voir annexe 5.2 : Niveaux des diplômes de la formation professionnelle supérieure au sein d'une branche

<sup>17</sup> Voir annexe 5.3 : Classification des diplômes de la formation professionnelle supérieure dans le CNC.

## **La mise en œuvre doit permettre des solutions de branches individuelles et éviter la confusion avec les diplômes des hautes écoles**

Il ressort des discussions avec les acteurs qu'il convient d'envisager la mise en œuvre du titre de « Professional Bachelor » avec les réserves susmentionnées. Il est aussi bien envisageable d'introduire « Professional Bachelor » en tant que titre protégé par analogie avec le titre actuel dans les langues nationales que de le réserver exclusivement en tant que traduction anglaise (protégée). Il est important que la solution n'ait pas d'influence négative sur les titres protégés actuels dans les langues officielles, qui ont fait leurs preuves. Les branches doivent également pouvoir choisir elles-mêmes le titre qui sera principalement utilisé sur le marché du travail. La logique de branche doit être maintenue pour les diplômes. Par ailleurs, il faut éviter que d'autres termes à connotation académique soient utilisés dans le titre et se rapprochent ainsi encore plus du domaine des hautes écoles. Citons à cet égard la demande du domaine Technique des écoles supérieures, qui souhaite introduire le terme académique d'« ingénieur(e) » pour la désignation de la fonction. Dans ce contexte, cette demande ne peut pas être dissociée d'une éventuelle mise en œuvre du titre de « Professional Bachelor ». Dans le cadre de cet examen global, il convient également de tenir compte de la proximité du titre « Professional Bachelor » avec les dénominations des diplômes de hautes écoles, en particulier avec les diplômes de bachelor HES qui, de par la loi (art. 26 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles LEHE), conduisent en règle générale également à une qualification professionnelle.

### **« Professional Master » comme titre complémentaire supplémentaire pour tenir compte de la hiérarchie au sein de la formation professionnelle supérieure**

Il faut par ailleurs clarifier comment traiter les différents niveaux des diplômes de la formation professionnelle supérieure ou comment un nouveau titre complémentaire pourrait s'intégrer dans la structure actuelle des titres de la formation professionnelle supérieure. Il n'est pas possible que les trois diplômes de la formation professionnelle supérieure reçoivent le même titre complémentaire, car, au moins pour les examens fédéraux, la loi dispose clairement qu'au sein d'une branche, les examens professionnels supérieurs sont liés à des exigences plus élevées que les examens professionnels (art. 23 de l'ordonnance sur la formation professionnelle OFPr). Dans ce contexte, il convient d'examiner si, outre le « Professional Bachelor », le titre « Professional Master » pourrait être introduit comme titre complémentaire.

### **Rejet du diplôme fédéral pour les diplômes ES**

Un diplôme fédéral avec les armoiries suisses, décerné par la Confédération, est approuvé sur le principe par les partenaires de la formation professionnelle, mais pas aux conditions requises à cet effet. Parmi ces conditions figure notamment l'abandon des procédures de qualification finales organisées aujourd'hui de manière autonome et décentralisée par les prestataires de formation. Il faudrait désormais organiser des examens centralisés, comme pour les examens fédéraux ou les formations professionnelles initiales. Les prestataires de formation, en particulier, ne le souhaitent pas. Les acteurs de la formation professionnelle espèrent que le titre de « Professional Bachelor » renforcera suffisamment les diplômes.

#### **Mesure à poursuivre**

- Examen de la possibilité d'introduire le titre « Professional Bachelor » en tenant compte des exigences : souligner le degré tertiaire du diplôme sans académisation (prise en compte de la proximité du titre avec les dénominations existantes des diplômes des hautes écoles), solution pour l'ensemble de la formation professionnelle supérieure, maintien de la logique de branche dans le choix du titre et hiérarchie des diplômes.

### **3.2.3 Renforcer la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES**

La collaboration au sein de la formation professionnelle supérieure et avec les HES existe déjà. Elle doit être développée dans l'optique de la mobilité des étudiants et des diplômés de la formation professionnelle supérieure.

Il existe un consensus sur le fait qu'il est possible d'accroître encore la transparence en matière de perméabilité entre les diplômés de la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles, notamment en ce qui concerne la prise en compte des acquis. Cela peut également être utile pour l'admission des diplômés de la formation professionnelle supérieure dans les hautes écoles étrangères.

### **Accès facilité aux hautes écoles en Suisse et à l'étranger grâce à une transparence accrue**

Les compétences acquises dans les ES ainsi que grâce aux examens fédéraux sont difficiles à évaluer, surtout pour les hautes écoles étrangères.

En Suisse, les bonnes pratiques de swissuniversities règlent l'accès des diplômés de la formation professionnelle supérieure aux hautes écoles. La perméabilité est ainsi assurée, les différentes hautes écoles étant autonomes dans l'application et la mise en œuvre.

Un dialogue continu entre la Conférence des écoles supérieures et la Chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities doit conduire à une meilleure compréhension mutuelle et améliorer encore la mise en œuvre des bonnes pratiques actuelles de swissuniversities<sup>18</sup> en matière d'admission pour la validation des acquis. Il existe un consensus sur le fait qu'une intensification de la collaboration à tous les niveaux est bénéfique. Celle-ci ne peut toutefois pas être ordonnée par l'État, mais seulement initiée. Il en va de même pour le dialogue avec le domaine des examens fédéraux.

Dans l'optique de l'accès des étudiants et des diplômés de la formation professionnelle supérieure aux hautes écoles étrangères, il convient d'examiner comment les institutions derrière les diplômés – en particulier les ES – peuvent gagner en visibilité. Conjointement à l'introduction de la protection de la dénomination, on pourrait envisager une liste de toutes les ES proposant des filières de formation reconnues au niveau fédéral, afin que les hautes écoles étrangères puissent mieux classer les diplômés ES. Il convient de clarifier si les prestataires de formation ES pourraient figurer sur la liste des hautes écoles suisses accréditées de swissuniversities<sup>19</sup> en tant qu'« autres institutions du degré tertiaire suisse » ou si un lien vers la liste officielle des ES pourrait y être inséré.

L'idée d'introduire le système de crédits ECTS des hautes écoles ne recueille pas la majorité. Les hautes écoles en Suisse et à l'étranger sont autonomes dans leur pratique d'admission et de validation, indépendamment du fait que les acquis soient exprimés en ECTS ou sous une autre forme. Cela ne changerait pas grand-chose pour les étudiants et les diplômés ES : ils auraient certes des crédits ECTS, mais ceux-ci n'auraient aucune valeur dans le système des hautes écoles. De plus, les crédits ECTS attribués par les hautes écoles expriment le volume de travail d'une formation et ne tiennent pas compte des compétences acquises dans le cadre de cette formation, trait caractéristique des diplômés de la formation professionnelle supérieure. Le lien étroit avec la pratique ne peut pas non plus être exprimé en crédits ECTS. En fin de compte, les crédits ECTS sont étrangers au système de la formation professionnelle supérieure.

### **Exploitation des synergies et renforcement de la complémentarité entre les offres de la formation professionnelle supérieure et des HES**

Grâce à des échanges renforcés, d'autres formes de collaboration entre les hautes écoles et les acteurs de la formation professionnelle supérieure pourraient voir le jour. Ceci dans le but d'exploiter les synergies, mais aussi de mieux coordonner les offres de formation. Pour l'exploitation des synergies, il existe déjà des collaborations institutionnelles entre les ES et les HES sur les mêmes sites et/ou des collaborations au niveau des offres d'études<sup>20</sup>. Il s'agit par exemple de coopérations dans l'utilisation d'infrastructures communes ou le développement d'offres de formation. Pour les branches, il est essentiel que les bonnes compétences soient transmises dans le cadre des bonnes offres de formation.

Là encore, aucune intervention de l'État n'est nécessaire. Les HES et les ES peuvent utiliser les possibilités de collaboration de manière individuelle et bilatérale. En dehors de cela, les interventions de l'État

<sup>18</sup> Best Practices: [https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Lehre/Zulasung/211124\\_ZulBa\\_BestPractices\\_fr.pdf](https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Lehre/Zulasung/211124_ZulBa_BestPractices_fr.pdf)

<sup>19</sup> [Hautes écoles suisses accréditées – swissuniversities](#)

<sup>20</sup> P. ex. ES Technique vitivinicole Changins et HES-SO Changins (viticulture et œnologie) ; Hotelfachschule Passugg et HES-SO/EHL (Hospitality Management), ES Bildungszentrum Careum et Kalaidos FH (soins)

ne seraient possibles que dans une certaine mesure, étant donné que les HES disposent d'un degré élevé d'autonomie.

L'harmonisation des offres dans les branches doit également être poursuivie au sein de la formation professionnelle supérieure. C'est par exemple déjà le cas lors de chaque révision et nouvelle élaboration des règlements d'examen pour les examens fédéraux et des plans d'études cadres pour les filières de formation ES.

#### **Mesures à poursuivre**

- Intensifier la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES afin d'augmenter la transparence en matière de perméabilité (application bienveillante des bonnes pratiques de swissuniversities), d'exploiter les synergies et d'améliorer la complémentarité des offres.
- Dans l'optique de l'accès aux hautes écoles à l'étranger, il convient d'examiner la possibilité d'insérer un lien sur le site Internet de swissuniversities vers une liste des ES proposant des filières de formation reconnues à l'échelle fédérale.

### **3.2.4 Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux pour augmenter la visibilité et la notoriété**

Il existe un consensus sur le fait que la formation professionnelle supérieure dans son ensemble et ses atouts doivent être rendus plus visibles et mis en valeur. L'ensemble de la formation professionnelle devrait ainsi gagner en attrait. En effet, malgré les meilleures perspectives pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure, la voie de la formation générale vers un diplôme de haute école est souvent considérée comme plus souhaitable par les jeunes et leurs parents.

La perception du public doit être améliorée par des mesures de communication et de marketing. Celles-ci doivent commencer dès le degré secondaire I et atteindre également les parents, les enseignants et les conseillers en orientation professionnelle. Les conseillers en orientation professionnelle et de carrière, en particulier, ont ici un rôle central à jouer : chaque jeune, tout comme les parents, entre en contact avec eux au degré secondaire I. Des campagnes d'information sont envisageables à cet égard, afin de montrer très tôt les atouts de la formation professionnelle supérieure et de la promouvoir comme une voie de carrière attrayante après la formation professionnelle initiale.

Pour la mise en œuvre des mesures, les acteurs s'accordent sur le fait qu'il faut des voies de formation et des possibilités de raccordement clairement communiquées dans les branches, mais que celles-ci peuvent varier d'une branche à l'autre (cf. chap. 3.2.2). Au sein d'une branche, les diplômés sont certes connus, reconnus et demandés sur le marché du travail, mais pour les personnes extérieures, il est difficile de communiquer leur valeur et leur place au sein du système éducatif en raison de l'hétérogénéité des diplômés de la formation professionnelle supérieure. La grande majorité des personnes interrogées ne souhaitent toutefois pas qu'un niveau prédéfini soit appliqué à tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure – ce qui pourrait pourtant favoriser la visibilité. Le système actuel d'exams fédéraux et d'écoles supérieures doit être maintenu.

Les conclusions montrent qu'il faut non seulement une communication systémique, mais aussi une communication spécifique à la branche. Les branches doivent prendre leurs responsabilités et assumer leur rôle non seulement dans la conception des offres de formation, mais aussi dans la promotion de leurs diplômés. Elles assurent ainsi la relève dans leur domaine.

Il n'y a pas d'accord sur la question de savoir s'il est nécessaire de créer une marque commune pour la formation professionnelle supérieure.

#### **Mesures à poursuivre**

- Mesures de communication et de marketing visant à renforcer la formation professionnelle supérieure et ses diplômés dans leur ensemble. Les mesures s'adressent en particulier aux jeunes, aux parents, aux enseignants et aux conseillers en orientation professionnelle et de carrière
- Mesures de communication et de marketing par les branches

### 3.2.5 Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions<sup>21</sup>

La question du financement est d'importance centrale pour les étudiants d'une ES. Elle peut aussi s'avérer décisive lorsqu'il s'agit de choisir entre une ES ou une autre voie de formation.

Deux points sont en discussion pour améliorer les conditions cadres, à savoir le type de financement public et le montant des contributions cantonales, le but étant d'atteindre les objectifs en matière de financement des ES<sup>22</sup>.

Au niveau des pouvoirs publics, le financement des ES est du ressort des cantons, qui versent directement leurs contributions aux institutions. Comme c'est le cas pour l'ensemble du financement de la formation professionnelle, la Confédération participe à hauteur de 25 % aux coûts globaux incombant aux pouvoirs publics. De ce fait, elle contribue indirectement au financement des filières de formation des ES.

Les partenaires de la formation professionnelle sont tous d'accord sur le fait que le système de financement réglé par l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), qui est en vigueur depuis l'année scolaire 2015/2016<sup>23</sup>, fonctionne bien. Il y aurait cependant encore matière à optimisation, par exemple en ce qui concerne les critères de calcul des contributions, notamment dans le contexte de la numérisation des formes d'enseignement et d'apprentissage, du rythme des relevés des coûts et des mécanismes de fixation des tarifs. Un examen approfondi des problématiques évoquées ci-dessus et des optimisations possibles va donc être effectué dans le cadre de la partie 3 (non encore rédigée) de l'étude menée par B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung<sup>24</sup> en collaboration avec le groupe de travail AES et le Secrétariat général de la CDIP sur les caractéristiques structurelles du système ES. Il s'agit en particulier d'identifier quelles adaptations nécessaires à de telles optimisations pourraient être envisagées sans pour autant procéder à une lourde révision de l'AES, et quelles en seraient les conséquences.

Il convient en outre d'examiner quels seraient pour les ES les avantages et les inconvénients d'un financement fédéral axé sur la personne (similaire au financement des cours préparatoires aux examens fédéraux avec, par conséquent, calcul des contributions en fonction des coûts effectifs pour les étudiants ES et versement direct des contributions aux personnes concernées). Un tel examen a été souhaité par certains acteurs, qui sont d'avis que des informations supplémentaires sont absolument nécessaires pour pouvoir véritablement juger du bien-fondé d'un changement de système.

Les résultats de l'étude seront vraisemblablement soumis pour discussion aux partenaires de la formation professionnelle à la fin du premier trimestre 2023. La marche à suivre ultérieure sera alors définie en collaboration avec les cantons.

Il ressort des discussions avec les partenaires de la formation professionnelle qu'un éventuel changement de système ne serait pas étendu au mécanisme de financement des HES (financement axé sur l'offre). L'une des conditions préalables serait en effet une accréditation institutionnelle des ES en tant que prestataires de formation, mesure qui n'est pas poursuivie.

La majorité des acteurs voudrait que la charge financière des étudiants ES soit davantage allégée. Il s'agit notamment de tenir compte du fait que les coûts à assumer pour une formation professionnelle supérieure varient d'un cas à l'autre et ne sont pas les mêmes que ceux découlant d'une formation en HES. Quant à la question de savoir si les contributions publiques doivent être augmentées, les avis divergent. Certains acteurs, notamment les prestataires de formation ES, y voient un clair désavantage concurrentiel par rapport aux HES et estiment qu'au niveau individuel, ce paramètre influe de manière décisive sur le choix d'une formation. Les craintes en matière sont contrebalancées par les conditions d'admission : à la différence des HES, qui requièrent une maturité, les ES sont accessibles sans maturité.

<sup>21</sup> Ce chap. a été élaboré suite à la 4<sup>e</sup> journée de travail du 16 août 2022.

<sup>22</sup> Voir chap. 5.4 Objectifs du financement des ES

<sup>23</sup> Accord intercantonal du 22 mars 2012 sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES)

<sup>24</sup> B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung (2022) : Caractéristiques structurelles du système ES, partie 2 : financement et compétences ([https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiO-4HHqrz6AhUThf0HHYldAAsQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.sbf.ch-min.ch%2Fdam%2Fsbfi%2Ffr%2Fdokumente%2F2022%2F07%2Fzweiter\\_teilbericht\\_strukturellen\\_merkmalen\\_hf\\_sys-tems.pdf.download.pdf%2FStrukturelle%2520Merkmale%2520HF-System\\_Bericht%2520BSS\\_Teil%25202\\_FR.pdf&usq=AOvVaw04BRJohbl4ZGUtC7eqhlaB](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiO-4HHqrz6AhUThf0HHYldAAsQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.sbf.ch-min.ch%2Fdam%2Fsbfi%2Ffr%2Fdokumente%2F2022%2F07%2Fzweiter_teilbericht_strukturellen_merkmalen_hf_sys-tems.pdf.download.pdf%2FStrukturelle%2520Merkmale%2520HF-System_Bericht%2520BSS_Teil%25202_FR.pdf&usq=AOvVaw04BRJohbl4ZGUtC7eqhlaB))

Une autre différence entre les ES et les HES est la durée de la voie de formation avant l'accès aux études. Enfin, il convient de ne pas oublier que certaines ES appartiennent aux pouvoirs publics, tandis que d'autres sont privées.

La partie 3 (non encore rédigée) de l'étude de BSS se penchera donc non seulement sur le type de financement, mais aussi sur une éventuelle modification du montant financé. Une analyse d'impact étudiera quant à elle les conséquences d'une augmentation des contributions publiques sur le paysage des ES et sur ses acteurs. Il importe dans ce contexte de garder à l'esprit que les moyens à la disposition des ES sont définis dans le cadre du processus politique et qu'en d'autres termes, leur montant tout comme leur répartition sont du ressort des autorités cantonales compétentes et des Chambres fédérales.

### **Point de départ : les acteurs sont d'accord sur les objectifs du financement des ES**

Pour ce qui est des objectifs du financement des ES<sup>25</sup>, les acteurs sont d'accord sur le fait que le financement doit en premier lieu permettre d'alléger la charge financière qui pèse sur les étudiants et, dans le même temps, assurer la libre circulation des étudiants d'un canton à l'autre. Il doit de plus s'en tenir aux principes de l'économie de marché et, par là même, permettre l'exercice de la concurrence tout en garantissant la possibilité de solutions individuelles dans les filières de formation présentant un intérêt public majeur ainsi que la prise en compte des intérêts politiques régionaux. Par ailleurs, il se doit d'être propice aux investissements de manière à ce que les prestataires de formation puissent continuer à développer de manière innovante les filières de formation. Enfin, les acteurs s'accordent à dire que l'objectif d'allègement direct de la charge financière des étudiants doit également s'effectuer dans le contexte du financement des autres offres de formation de niveau tertiaire.

Les avis divergent sur le rôle de l'économie (employeurs) et, partant, sur le taux de financement assuré par les pouvoirs publics par rapport aux coûts globaux : c'est ainsi que les prestataires de formation demandent un engagement accru de l'État de manière à ce que les coûts directs des étudiants des ES s'alignent sur ceux des étudiants des HES. De leur côté, les partenaires de la formation professionnelle insistent sur le fait que dans de nombreuses branches, l'économie, c'est-à-dire les employeurs, jouent un rôle important en matière de participation aux coûts globaux. Ils estiment qu'une réduction du coût des études par les pouvoirs publics ne saurait permettre à elle seule une mise à égalité des ES, des examens fédéraux et des HES. Pour la majorité des partenaires, l'objectif est que l'allègement par l'État de la charge financière pesant sur les étudiants ne vienne pas supplanter les employeurs.

### **Le financement actuel répond en grande partie aux objectifs visés, mais doit être optimisé**

L'examen du financement cantonal actuel montre que le système existant aujourd'hui répond à la plupart des objectifs visés. Certains points en lien avec l'objectif « respect des principes de l'économie de marché » suscitent cependant des interrogations, notamment en ce qui concerne le montant réel des coûts et des recettes des prestataires de formation publics et privés – la question étant ici de savoir si les sommes sont effectives ou s'il existe des subventionnements croisés. Cette question est justifiée, car alors que de nombreux prestataires disposent de moins de dix étudiants par filière de formation, il découle de l'AES que le coût moyen se calcule sur la base d'une taille de classe de 18 étudiants. Pour ce qui est de la possibilité pour les prestataires d'investir dans l'innovation, les conditions actuelles ne permettent pas d'atteindre cet objectif. En effet, certaines ES n'ont pas le loisir de faire usage de cette possibilité puisque selon le canton, c'est le principe d'affectation spécifique des moyens qui s'applique.

### **Gouvernance de la formation professionnelle : associer les prestataires de formation de manière ciblée**

Les études menées par econcept AG et B,S,S.<sup>24</sup> indiquent d'ores et déjà que les grandes lignes de la gouvernance n'ont pas à être remises en question. Les partenaires de la formation professionnelle sont du même avis. Seuls les prestataires de formation aimeraient être associés à la gouvernance en qualité de quatrième partenaire. Tout le monde est d'accord sur le fait que les prestataires de formation doivent être activement entendus sur les thèmes liés au pilotage. Dans cette optique, le forum de dialogue destiné jusqu'à présent à l'échange entre la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP et

---

<sup>25</sup> Voir chap. 5.4 Objectifs du financement des ES

l'ensemble des prestataires de la formation et de la formation continue va être repensé, le but étant que tous les acteurs de la formation professionnelle supérieure, en particulier les ES, puissent y discuter des thèmes qui les occupent et communiquer leur point de vue à la CTFP.

Au vu des résultats des études susmentionnées, il apparaît que la répartition des tâches entre Confédération et cantons est adéquate et que le rôle dévolu aux Ortra – celui d'être responsables du contenu de la formation – a toute sa raison d'être. En ce qui concerne la pratique en matière de surveillance, qui diffère selon le canton, les critiques émises ont déjà été prises en compte, ce qui a abouti à la recommandation Standards minimaux pour la surveillance cantonale des écoles supérieures. Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale de la CSFP en mai 2022<sup>26</sup> et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2022.

#### **Mesures à poursuivre**

- Type de financement public (système de financement) : examiner les possibilités d'optimisation du financement actuel afin d'atteindre les objectifs visés
- Montant du financement public : analyser l'impact d'une augmentation des contributions publiques destinée à faire baisser les taxes d'études
- Renforcement de la gouvernance : associer davantage les prestataires de formation ES et, pour ce faire, repenser le forum de dialogue annuel à l'intention des acteurs de la formation professionnelle supérieure en mettant l'accent sur les ES

---

<sup>26</sup> CSFP (2022) : Recommandation concernant la surveillance des écoles supérieures. Standards minimaux pour la surveillance cantonale des écoles supérieures  
([https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahU-KEwi37NeNu8T6AhXHgP0HHZbLCx4QFnoECAYQAQ&url=https%3A%2F%2Fedudoc.ch%2Frecord%2F225025%2Ffiles%2FKantonale\\_HF\\_Aufsicht\\_Empfehlung\\_f.pdf&usq=AOvVaw0CQzZqp8KSQVmtvn8Haa9l](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahU-KEwi37NeNu8T6AhXHgP0HHZbLCx4QFnoECAYQAQ&url=https%3A%2F%2Fedudoc.ch%2Frecord%2F225025%2Ffiles%2FKantonale_HF_Aufsicht_Empfehlung_f.pdf&usq=AOvVaw0CQzZqp8KSQVmtvn8Haa9l))

## 4 Conclusions et suite du projet

Avec les travaux réalisés depuis 2019, le mandat politique d'examen global du positionnement actuel des ES et de leurs diplômés est rempli. Le SEFRI a examiné le positionnement des ES en collaboration avec les acteurs concernés.

Il s'avère que les ES sont une offre de formation qui fonctionne bien, avec l'orientation vers le marché du travail qui caractérise la formation professionnelle supérieure. Ce lien étroit avec les besoins de l'économie présente de grands avantages pour les diplômés en termes d'intégration sur le marché du travail et pour les entreprises en termes de recrutement de spécialistes et de cadres compétents. En revanche, on constate un potentiel d'amélioration, en particulier dans les domaines de la visibilité, de la notoriété et de la réputation dans la société et l'économie. Il y a consensus sur le fait que les mesures doivent prendre en compte la formation professionnelle supérieure dans son ensemble et ne pas s'appuyer sur le système des hautes écoles.

**Les discussions avec les partenaires de la formation professionnelle ont permis de dégager un ensemble de mesures conformes au système :**

- **Renforcer les institutions : ancrer dans la loi une protection de la dénomination « école supérieure »** pour une meilleure visibilité et une meilleure protection des ES en tant qu'institutions sans changement de paradigme. Seules les écoles qui proposent une filière de formation ES reconnue pourront à l'avenir s'appeler « école supérieure ». Les filières de formation restent toutefois au premier plan. **Un lien avec une sélection de critères institutionnels est à l'étude.** En revanche, on renonce clairement à une accréditation institutionnelle. L'encouragement **de la collaboration entre les prestataires** permet d'exploiter les synergies et d'améliorer la qualité.
- **Examen de nouveaux titres complémentaires** : l'introduction de nouveaux titres complémentaires vise à signaler le degré tertiaire des diplômés de la formation professionnelle supérieure afin de renforcer les diplômés sans académisation (Professional Bachelor).
- **Renforcement de la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles** : outre l'augmentation de la transparence en matière de perméabilité entre les différentes offres de formation, la complémentarité des offres doit également être améliorée.
- **Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux** : les mesures prises par les acteurs de la formation professionnelle ont pour objectif de renforcer la visibilité et la notoriété dans la société et l'économie des diplômés de la formation professionnelle supérieure en tant que partie intégrante du degré tertiaire.
- **Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions** : Il s'agit avant tout d'examiner le financement public actuel en vue d'optimiser le système existant. Parallèlement à l'étude des mécanismes actuels de financement, une analyse d'impact permettra d'examiner la possibilité d'augmentation des contributions publiques en vue d'une réduction des taxes d'études. Dans le domaine de la gouvernance, les prestataires de formation seront davantage associés grâce à un forum de dialogue repensé. Destiné chaque année aux acteurs de la formation professionnelle supérieure, celui-ci mettra l'accent sur les écoles supérieures.

Les clarifications à large échelle effectuées entre 2019 et 2022 permettent de clore la discussion fondamentale sur le système. Le système de la formation professionnelle supérieure et l'orientation vers le marché du travail font leurs preuves. Le développement d'un « nouveau modèle ES » n'est pas indiqué selon la majorité des partenaires de la formation professionnelle.

Le présent rapport sera présenté pour prise de position lors du Sommet national de la formation professionnelle en novembre 2022. Le SEFRI poursuivra rapidement les mesures susmentionnées à partir de 2023 en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle. Les besoins des étudiants actuels et futurs seront notamment pris en compte dans ces réflexions. Les mesures se trouvent à différents niveaux de mise en œuvre et doivent être davantage différenciées et concrétisées, en collaboration avec la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP. Selon les mesures, des adaptations de la loi seront nécessaires (p. ex. protection de la dénomination). Le renforcement et le développement constant de la formation professionnelle supérieure restent un processus continu.

## 5 Annexe

### 5.1 Principes de base du système ES et objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation

Le cadre du projet est donné par son objectif principal, à savoir examiner et améliorer de façon ciblée le positionnement national et international des ES. Il se réfère également aux principes de base applicables à l'ensemble de la formation professionnelle fixés dans le cadre de l'[Initiative Formation professionnelle 2030](#)<sup>27</sup> ainsi qu'aux objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation.

#### Principes de base en ce qui concerne le positionnement des ES<sup>28</sup>

- *Orientation vers les besoins du marché du travail* : les exigences relatives aux diplômes ES sont fixées et pilotées par l'économie. Elles sont axées sur les besoins actuels et futurs du marché du travail.
- *Intégration dans le système éducatif / perméabilité* : les ES constituent un élément essentiel du système éducatif suisse étant donné que leurs diplômes sont ancrés au sein du degré tertiaire. Elles ont un profil clair qui se démarque des profils des autres offres du degré tertiaire. Les passerelles vers d'autres offres de formation sont réglementées.
- *Lien entre théorie et pratique* : les filières de formation ES combinent enseignement théorique et pratique professionnelle, à la fois passée et présente, des étudiants.
- *Partenariat de la formation professionnelle* : la Confédération, les cantons ainsi que les milieux économiques s'engagent en faveur de diplômes ES reposant sur des bases solides.
- *Attrait pour les entreprises* : les diplômés ES sont des spécialistes et des cadres dirigeants qualifiés avec des compétences opérationnelles qui sont à jour et rapidement adaptables à l'évolution de la profession.
- *Attrait pour les adultes* : le lien étroit entre offres de formation et marché du travail et la transparence des diplômes ouvrent aux diplômés de bons débouchés professionnels.
- *Innovation et développement* : les ES évoluent constamment, aussi bien sur le plan des contenus que d'un point de vue systémique.

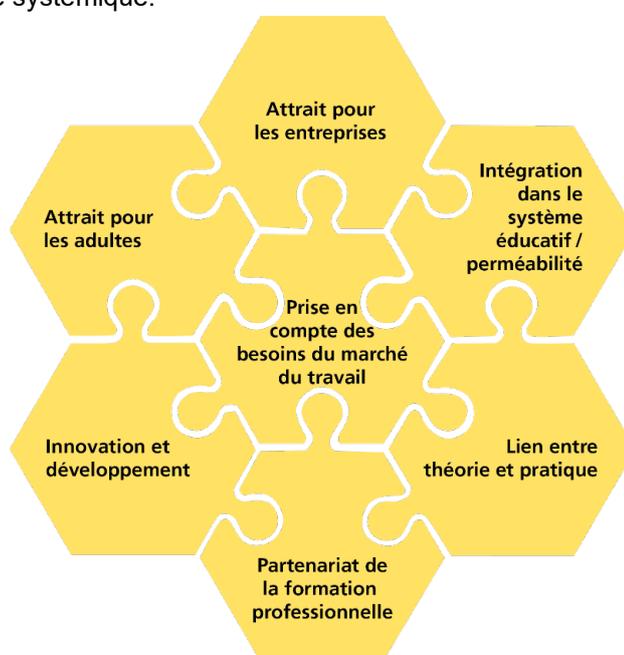


Fig. 1 : Principes de base concernant les écoles supérieures

<sup>27</sup> « Formation professionnelle 2030 » est une initiative commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Il vise à anticiper les changements sur le marché du travail et dans la société et à préparer au mieux la formation professionnelle pour l'avenir. Depuis le début de la mise en œuvre fin 2018, près de 30 projets ont été lancés par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, dont l'étude « État des lieux sur le positionnement des écoles supérieures », réalisée par econcept AG.

<sup>28</sup> En lien avec les lignes directrices de FP2030 : [vision2030\\_f.pdf \(formationprofessionnelle2030.ch\)](#)

## Objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de formation

Depuis 2011, la Confédération et les cantons fixent dans une déclaration commune des objectifs politiques communs en matière de formation. Cette collaboration découle de l'obligation constitutionnelle pour la Confédération et les cantons de veiller ensemble, dans les limites de leurs compétences respectives, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation (art. 61a, al. 1, Cst.). Les objectifs ci-après de la déclaration 2019 revêtent une importance particulière dans le contexte du positionnement des ES et influencent donc les travaux<sup>29</sup> :

### Objectif commun 4

Affiner les profils des offres du degré tertiaire. La complémentarité des offres de formation générale et de formation professionnelle au degré secondaire II se retrouve au degré tertiaire. Qu'elles soient proposées par les hautes écoles ou les écoles supérieures, les formations tertiaires ont toutes des caractéristiques propres qu'il convient de renforcer. La formation professionnelle supérieure est étroitement liée au marché du travail. [...] La Confédération et les cantons s'engagent à clarifier les profils des offres du degré tertiaire, tout en encourageant la perméabilité des filières et en veillant à ce que l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière informe de manière adéquate sur la diversité des possibilités de carrière qui s'offrent à l'individu.

### Objectif commun 6

Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse et les soutenir par le biais de l'information et de l'orientation. [...] Les capacités et compétences qu'ils ont déjà acquises, de manière formelle, non formelle ou informelle, sont prises en compte de façon appropriée.

### Objectif commun 8

Ancrer les échanges et la mobilité dans l'éducation et la formation et les encourager à tous les niveaux d'enseignement. La Confédération et les cantons soutiennent les échanges et la mobilité entre les différentes régions et communautés linguistiques à l'échelle nationale et internationale. [...]

Il faut également tenir compte des principes stratégiques de la Confédération et des cantons qui, selon la Déclaration sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation, doivent guider les autorités fédérales et cantonales dans la mise en œuvre de l'art. 61a, al. 1, Cst. :

- Elles agissent en tenant compte de l'ensemble du système éducatif.
- Elles s'appuient sur les résultats de la recherche et des statistiques.
- Elles prennent en considération les particularités de la Suisse, qui est un pays plurilingue.
- Elles s'engagent pour une reconnaissance équivalente, par la société, de la voie de formation générale et de la voie de formation professionnelle (système dual de formation professionnelle qui est un modèle suisse de réussite) et pour leur capacité à donner accès à d'autres formations au niveau international, ainsi que pour l'excellence académique et la collaboration dans le domaine de la recherche.
- Elles s'engagent afin que les chances et les potentialités disponibles pour les individus et la société en tant que tout puissent être mises à profit de façon optimale. [...].

<sup>29</sup> DEFR/CDIP, 2019, Valorisation optimale des chances – Déclaration 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation.

## 5.2 Niveaux des diplômes de la formation professionnelle supérieure au sein d'une branche

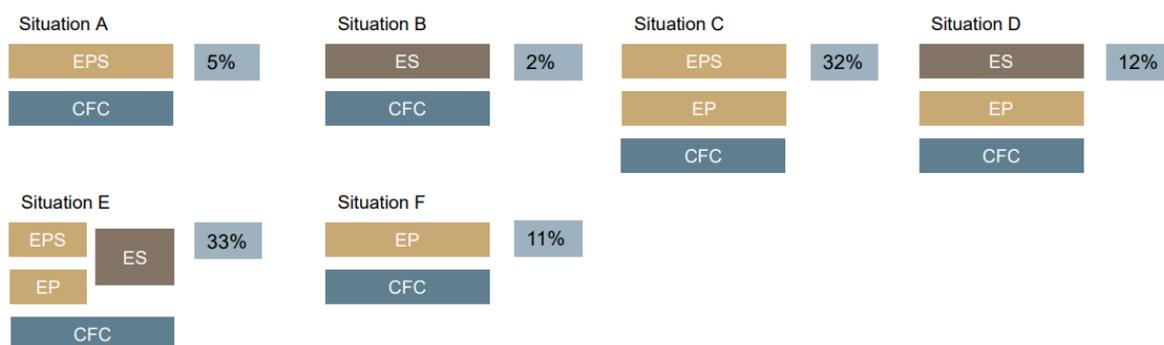


Fig. 2 : extrait de Ecoplan (2022) : Positionnement des écoles supérieures. Analyse des résultats de l'enquête menée auprès des prestataires de formation et des organes responsables ([https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/05/auswertung\\_befragung\\_ecoplan.pdf.download.pdf/01\\_Auswertung%20Umfrage%20v1.4\\_FR.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2022/05/auswertung_befragung_ecoplan.pdf.download.pdf/01_Auswertung%20Umfrage%20v1.4_FR.pdf))

## 5.3 Classification des diplômes de la formation professionnelle supérieure et la formation professionnelle initiale dans le CNC

	AFP	CFC	EP	ES	EPS	
8					4	8
7					22	7
6			13	41	61	6
5		10	153			5
4		147				4
3	51					3
2						2
1						1

## 5.4 Objectifs du financement des ES

- diminution de la charge financière des étudiants sans toutefois supplanter les entreprises (employeurs) dans le domaine du financement. Cet allègement doit s'effectuer en prenant en compte le type de financement (système de financement) et le volume de financement des autres offres de formation de niveau tertiaire ;
- uniformité et absence de discrimination au niveau national, de même que libre circulation d'un canton à l'autre (ce qui signifie un même financement public pour tous les étudiants d'une même filière de formation, indépendamment du canton) ;
- garantie d'une qualité élevée des filières de formation ES ;
- respect des principes de l'économie de marché : les prestataires publics et privés bénéficient d'un traitement égal et sont en concurrence ;
- possibilité pour les prestataires d'investir dans l'innovation et le développement des filières de formation ;
- charges administratives raisonnables pour tous les acteurs concernés ;
- possibilité de solutions individuelles pour le financement des filières de formation présentant un intérêt public majeur (p. ex. santé) ;

- prise en compte des intérêts politiques régionaux (ce qui signifie que d'autres prestations de soutien sont possibles du côté des cantons).

## 5.5 Résumé des journées de travail : mesures

Points exclus lors des journées de travail	Points à clarifier et à poursuivre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle conception / réorientation de la formation professionnelle supérieure et de ses profils</li> <li>• Introduction de nouvelles offres au sein de la formation professionnelle supérieure</li> <li>• Rapprochement avec le système des hautes écoles (accréditation institutionnelle, introduction de crédits ECTS)</li> <li>• Diplôme fédéral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription dans la loi d'une protection de la dénomination</li> <li>• Introduction de nouveaux titres complémentaires</li> <li>• Renforcement de la collaboration et du dialogue entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des hautes écoles (questions de profil, d'admission, de reconnaissance, etc.)</li> <li>• Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing (au niveau du système et de la branche)</li> <li>• Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institution</li> </ul>